

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 décembre 2023

---

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° 883

présenté par

M. Lucas, M. Ben Cheikh, Mme Sas, Mme Laernoës, Mme Belluco, M. Thierry, Mme Garin et  
M. Julien-Laferrière

-----

**ARTICLE 5**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe Écologiste-NUPES s'oppose au conditionnement de l'accès au statut d'auto-entrepreneur à la preuve de régularité du séjour pour les ressortissants de pays extra-européens.

Cet article 5 va complètement à l'encontre de l'objectif affiché initialement par le gouvernement, en novembre 2022, de mener une politique d'inclusion par le travail.